



REGLEMENT INTERIEUR

Tournoi Jeunes de la Tour Blanche (-1800)

Article 1 : Informations générales

Le Club d'échecs de la Tour Blanche organise un tournoi destiné aux catégories jeunes, les 9 et 10 avril 2023. Le tournoi aura lieu au 38 rue des Amandiers 75020 Paris.

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le n° 58377.
Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE standard du mois de mai 2023.

Article 2 : Pointage et licence, Nombre et horaires des rondes, Cadence

Tous les joueurs devront pointer le dimanche 9 avril 2023 entre 9h30 et 9h45.

Pour chaque partie, chaque joueur dispose de 50 minutes + 10 secondes par coup dès le premier coup.

Il y aura 5 rondes dont les horaires prévus s'établissent comme suit :

Dimanche 9 avril 2023	R1 : 10h	R2 : 13h	R3 : 15h15
Lundi 10 avril 2023	R4 : 14h	R5 : 16h15	

La remise des prix est prévue à 18h30 le lundi 10 avril 2023.

Article 3 : Règles du jeu applicable

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté par l'arbitre sera sanctionné par un ajout de 2 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Article 4 : Forfaits, appariements, absence, BYE

Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement de la ronde est sanctionné par un forfait.

Les appariements sont réalisés avec le logiciel Papi de la Fédération Française des Echecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du début du tournoi.

Les appariements se font au système suisse intégral.

Les retardataires au pointage pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 5 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif.



En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'annonce a été faite plus de 30 minutes avant l'heure prévue de lancement de la ronde.

Une absence déclarée ne peut pas être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre. Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Pour les 3 premières rondes, un joueur peut solliciter une fois un BYE auprès de l'arbitre, c'est-à-dire ne pas être apparié à cette ronde, tout en marquant un demi-point (0,5 point). Le BYE doit être explicitement demandé à l'arbitre ou à l'organisateur pour ce qui concerne la 1^{ère} ronde.

Article 5 : Inscriptions et droits d'inscription

L'inscription au tournoi est gratuite, sur invitation du Club de La Tour Blanche.
Tous les joueurs doivent être préinscrits auprès de l'organisateur.

Article 6 : Résultats des matchs et classement

Les résultats sont à annoncer à la table de marque par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Le classement est établi au nombre de points selon le barème suivant :
Victoire : 1 point, Partie nulle : 0,5 point, Perte : 0 point.

Le départage des ex-aequo se fait de la manière ordonnée suivante : Buchholz tronqué, Buchholz puis Performance.

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement pour les besoins du calcul du classement Elo du joueur.

Article 6 : Prix — Récompenses

Une coupe sera attribuée à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premiers du tournoi.

Seuls les joueurs présents pourront recevoir leur prix, sauf dérogation préalable accordée par l'organisateur.

Article 7 : Conduite des joueurs, usage du téléphone portable et des équipements électroniques

La conduite des joueurs et des spectateurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs affichée dans la salle du tournoi.

La zone de jeu est constituée de l'espace où se déroulent les parties.

Le lieu de la compétition se compose de la zone de jeu, des toilettes et du comptoir de la buvette.



Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.

En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones et montres connectées, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Tout joueur dont l'arbitre constate que l'appareil électronique est allumé, sonne, ou vibre sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec cet appareil électronique dès lors qu'il a déjà joué un coup dans la partie.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 8 : Droit à l'image et au son

La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent (image et voix) soit utilisée à des fins promotionnelles par le club d'échecs de la Tour Blanche, sur ses documents et sur son site Internet, pendant une période de 10 ans. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.

Article 9 : Arbitrage et intervention de l'arbitre

L'arbitre principal du tournoi est Claire GOBERT – Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE.

Article 10 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal : Claire Gobert

L'organisateur : Serge Kornman / Michel Berelowitch